



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 19 février 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	55

#### Date de convocation

**13 février 2025**

**Eau Assainissement –  
Convention de  
remboursement des contrats  
avec la commune de  
Mauves : études  
géotechniques et  
géodétection des réseaux**

**N° de la délibération  
2025-095**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 19 février 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu la loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux Communautés d'Agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les études de Maîtrise d'œuvre portées par la commune de Mauves en vue d'un projet de requalification de l'espace urbain,

Considérant les études de Maîtrise d'œuvre portées par ARCHE Agglo en vue de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et ou de renouvellement des réseaux d'eau potable au droit des travaux d'aménagement urbain,

Considérant que pour mener à bien ces études, le Maître d'œuvre a besoin d'études annexes visant à la réalisation de sondages géotechniques et à une géo-détection des réseaux existants,

Considérant que le résultat de ces études annexes servira à la fois à l'établissement du projet de requalification de l'espace urbain et à l'établissement du projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement,

Il convient donc de conclure une convention visant à préciser les modalités d'exécution technique et financière des contrats Etudes géotechniques et Géo détection des réseaux entre la Commune et l'EPCI dans le cadre d'une Maîtrise d'ouvrage déléguée.

### **Etude géotechnique**

Montant total du marché : 8 900 €HT

Titulaire : Geotechnique Solutions 366 chemin des Martinet - 07170 LUSSAS

### **Géo-détection des réseaux**

Montant total du marché : 6 980 €HT

Titulaire : ECR Environnement – 4 rue Anne Marie Staub – parc Rovaltain – BP14200 Chateauneuf sur Isère – 26958 VALENCE CEDEX 9

Considérant que la commune de Mauves assurera la maîtrise d'ouvrage de ces deux marchés. Ces marchés feront l'objet d'une répartition à 50/50 entre la commune et ARCHE Agglo. La commune présentera à ARCHE Agglo le montant des prestations réglées pour chacune des deux missions, augmenté le cas échéant du montant des révisions des prix prévus au marché.

ARCHE Agglo procédera au paiement dans les délais légaux à compter de la réception du titre de recette émis par la commune.

Considérant l'avis du bureau du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de remboursement pour les prestations relatives aux contrats Etudes géotechniques et géo détection des réseaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par ARCHE Agglo à la commune de Mauves ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 19 février 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/02/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo